



Commune de DEYVILLERS

MERCREDIS RECREATIFS **2020-2021**

La rentrée scolaire est fixée le 1^{er} septembre 2020, et par conséquent le premier mercredi récréatif est prévu le 2 septembre 2020.

Pour anticiper au mieux l'organisation de l'accueil de vos enfants, nous avons besoin d'une confirmation d'inscription avant **samedi 29 août 2020**.

L'accueil fonctionnera de 7H30 à 18H30.

Plusieurs formules vous sont proposées :

- Journée avec ou sans repas,
- Demi-journée avec ou sans repas

L'accueil de vos enfants se fera au Centre Socio-éducatif – Place de La Tuilerie.

Les activités proposées :

(Sous réserve de météo ou de modifications ultérieures)

Mercredi 2 septembre

Moins de 6 ans :

Matin :

Atelier chimie : Transformer un savon en nuage !
Création d'une fourmilière

Après-midi :

Sortie forêt : Construction de cabanes !

Plus de 6 ans :

Matin :

Atelier chimie : Création d'un volcan !
Jeux collectifs

Après-midi :

Sortie forêt : Chasse au trésor !



Commune de DEYVILLERS

Mercredi 9 septembre

Moins de 6 ans :

Matin :

Atelier chimie : Expérience de la glace collante !
Jeux de coopération

Après-midi :

Les détectives mènent l'enquête !

Plus de 6 ans :

Matin :

Atelier chimie : Création d'une fusée !
Sortie Parcours sportif

Après-midi :

Cluedo!

Contact :

Elsa RABEC : 03/29/34/08/70 ou deyvillers@orange.fr



Commune de DEYVILLERS

INSCRIPTION à remettre en mairie avant le samedi 29 août 2020

NOM du père ou de la mère : _____

ADRESSE : _____

Adresse mail _____ Tel _____

N° ALLOCATAIRE CAF _____

(Ne pas confondre avec le numéro de sécurité sociale)

Confirme l'inscription de mon enfant :

Nom-Prénom – Date de naissance

Signature des Parents :



Commune de DEYVILLERS

DATE	JOURNEE	MATIN	APRES MIDI	AVEC REPAS	SANS REPAS
02/09/2020					
09/09/2020					
16/09/2020					
23/09/2020					
30/09/2020					
07/10/2020					
14/10/2020					

Pour une bonne organisation, veuillez cocher les cases correspondantes aux présences.

TARIFS :

	<u>JOURNEE</u>	<u>DEMI-JOURNEE</u>
QUOTIENT FAMILIAL < OU = 1 061 €	13 €	6,50 €
QUOTIENT FAMILIAL > 1 061 €	15 €	7,50 €

REPAS = 4 €



Commune de DEYVILLERS

AUTORISATION PARENTALE

- Autorise mon enfant à quitter le Centre Socio-éducatif avec Mme ou Mr (merci de noter toutes les personnes susceptibles de venir le chercher) :

.....
.....
.....
.....
.....

Signature :

DROITS A L'IMAGE

J'autorise,
Je n'autorise pas (*)
La diffusion de photos.
(Photos prises aux cours des diverses activités proposées pendant le centre).

(*) Rayer la mention inutile.

Signature :

ABSENCE

En cas d'absence pour maladie, le remboursement se fera uniquement sur présentation d'un **certificat médical**.



Commune de DEYVILLERS

Nous attirons l'attention des familles sur le point suivant :

⇒ Les enfants accueillis ne doivent apporter aucun objet de valeur.

Il est également déconseillé d'apporter des objets personnels. En cas de perte, de vol ou de détérioration, aucun dédommagement ne sera possible.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

- Fiche d'inscription
- Autorisation parentale
- Droits à l'image
- Fiche sanitaire de liaison